

**Aide-mémoire des Co-Présidentes de la dixième réunion du Groupe de travail II du Comité de la
Conférence chargé du suivi de l'EEI
Lundi 30 juin, mercredi 2 et jeudi 3 juillet 2008, 9 h 30 – 17 h 30
Natalie Feistritz et Lamya Al-Saqqaf, Co-Présidentes**

- 1) **Examen du projet de Plan d'action immédiate – Aspects relatifs à la gouvernance:** Les Membres ont accueilli favorablement la structure et la mise en page de la version provisoire du Plan d'action immédiate. Il a été convenu qu'il serait procédé à une mise en forme pour placer les textes d'introduction près des sections du dispositif de la matrice d'actions. Les Membres ont confirmé qu'ils n'étaient pas satisfaits de la qualité de la traduction, et en particulier en arabe. Le texte anglais original serait également remanié, afin d'en assurer l'uniformité et d'essayer de veiller à l'utilisation d'un style direct pour une meilleure compréhension de la part des personnes dont la langue maternelle n'était pas l'anglais. Les révisions détaillées proposées dans le projet de Plan d'action immédiate sont jointes à l'Annexe 1, en attendant la mise en forme ultérieure du texte du point de vue du style et de la cohérence dont il est question plus haut.
- 2) Il a été convenu que le Groupe de travail examinerait séparément les incidences budgétaires dans leur ensemble, plutôt que de se concentrer sur les divers points budgétaires pendant son débat. La Direction a été invitée à communiquer des coûts révisés pour le Plan d'action immédiate avant la fin de juillet.
- 3) La Direction a été invitée à examiner la matrice du point de vue des changements à apporter aux Textes fondamentaux et à indiquer au Groupe de travail pour sa réunion du 21 juillet les changements qu'il était souhaitable d'apporter à la session extraordinaire de la Conférence qui se tiendrait en novembre 2008. Le Groupe de travail est convenu de se demander si un mécanisme supplémentaire devait être mis en place pour les modifications à apporter aux Textes fondamentaux, outre la procédure habituelle de rédaction par le Conseiller juridique et d'examen par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ).
- 4) **Le Conseil:** Les débats ont porté sur:
 - a) La composition du Conseil: La plupart des Membres ont été d'avis qu'une augmentation relativement faible du nombre de Membres du Conseil était justifiée pour permettre une représentation plus équilibrée des régions. Lors des débats, de nombreux Membres ont souligné qu'une augmentation sensible du nombre de participants au Conseil aurait inévitablement des incidences sur le nombre d'intervenants pour toute question et par conséquent, sur l'efficacité. De nombreux autres Membres ont souligné que la principale considération à prendre en compte était l'efficacité, non l'efficience et qu'elle nécessitait une représentation démocratique adéquate de toutes les régions;
 - b) Un Bureau et le Président indépendant: De nombreux Membres ont estimé qu'il serait souhaitable d'avoir un Bureau d'un Membre par région choisi parmi les représentants de la FAO pour aider le Président à jouer son rôle de facilitateur, en faisant en sorte que le Conseil devienne plus efficace et plus sensible aux préoccupations de ses Membres. Les Membres ont eu des vues divergentes quant à la question de savoir s'il était préférable que le Bureau soit présidé par le Président indépendant ou à tour de rôle par les représentants permanents. Les Membres favorables à ce rôle du Président indépendant ont fait valoir que cette tâche était facilitée par le statut d'un Président indépendant; nécessitait plus de temps et d'attention que ne pouvaient en consentir nombre de représentants et qu'un Président indépendant fournissait une meilleure garantie de neutralité. L'assurance de la présence à Rome était cependant une considération importante. Ceux qui étaient favorables à une présidence par rotation des représentants ont estimé que ce serait une solution moins coûteuse que celle d'un Président indépendant et qu'elle offrait à un plus grand nombre de

pays la possibilité d'occuper ce siège.

- c) Les porte-parole ont été invités à poursuivre l'examen de ces questions au sein de leurs groupes régionaux et les Présidents et le Secrétariat ont été invités à examiner des options pour ces questions avec les Membres et à communiquer les options retenues en vue d'un examen ultérieur à la réunion du Groupe de travail du vendredi 18 juillet.

5) Le Groupe de travail est convenu d'examiner deux questions supplémentaires à sa réunion du 18 juillet:

- a) Dispositions éventuelles pour l'établissement de rapports par le Directeur général sur les priorités organisationnelles, plans et prestations (EEI, par. 1352 b); et
- b) La question de savoir si les représentants permanents auprès de la FAO devraient être tenus d'avoir une interruption entre une affectation de représentant permanent et toute nomination à la FAO en tant que consultants ou fonctionnaires (EEI, par. 745).

Annexe 1: B. Réforme de la gouvernance

Organes directeurs

- 2) Les organes directeurs de la FAO assument deux fonctions essentielles distinctes:
- a) examiner la situation de l'alimentation et de l'agriculture et rechercher une plus grande cohérence mondiale et régionale des politiques menées par les gouvernements sur les principales questions relevant de ces domaines, y compris leurs incidences nationales et élaborer et réviser les instruments internationaux, notamment les traités, conventions et réglementations (gouvernance mondiale); et
 - b) prendre des décisions de politique exécutive et contrôler la FAO en tant qu'Organisation, y compris son programme et son budget (gouvernance exécutive).

Gouvernance mondiale et exécutive - Matrice d'actions

Recommandations de référence de l'EEI (voir l'annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/ fin d'année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d'USD pour l'exercice biennal
	Non	Action			Coûts en millions d'USD	Année(s)	
Priorités en matière de gouvernance:							
4.4 et 4.5		a) Gouvernance mondiale: Examiner systématiquement la situation mondiale afin de déterminer quelles questions nécessitent des initiatives prioritaires pour améliorer la cohérence des politiques, et étudier les cadres réglementaires actuels pour déterminer quels domaines nécessitent une action rapide de la FAO ou d'autres instances.	Conférence Comités techniques Conférences régionales Direction	2009	0	-	0 (priorité du Programme ordinaire)
		b) S'il y a lieu, prendre en compte les questions générales et instruments relatifs à l'alimentation et à l'agriculture traités dans d'autres instances et adresser des recommandations à ces instances.	Conférence Comités techniques Conférences régionales Direction	À compter de l'exercice biennal 2010-2011	0	-	0 (priorité du Programme ordinaire)
		c) Voir également ci-dessous les rôles des divers organes directeurs	Organes directeurs	(voir ci-après pour chaque organe directeur)			
		d) Gouvernance exécutive: renforcer le rôle des organes directeurs et élargir leur champ d'action (voir ci-après)	Organes directeurs	(voir ci-après pour chaque organe directeur)			

Conférence de la FAO, Conseil, Comité du Programme et Comité financier

3) **Conférence de la FAO:** La Conférence demeurera l'organe de décision suprême de l'Organisation et déterminera la politique et la stratégie générales. Une attention accrue sera accordée aux fonctions particulières, afin de réduire les doublons avec les discussions du Conseil. Une série de mesures ont été convenues afin que la Conférence soit davantage orientée vers l'action, ciblée et qu'elle mobilise la participation de ministres et de hauts fonctionnaires. La Conférence:

- a) sera l'enceinte suprême où seront examinés les problèmes de gouvernance mondiale sur la base de recommandations des Comités techniques et des Conférences régionales et où seront prises des décisions;
- b) statuera en dernier ressort sur les objectifs, la stratégie et le budget de l'Organisation après avoir pris connaissance des recommandations du Conseil (voir ci-après le processus d'élaboration du programme et du budget).

La Conférence – Matrice d’actions

Recommandations de référence de l’EEI (voir l’annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/fin d’année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d’USD pour l’exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d’USD	Année(s)	
4.7 a)		a) Chaque session de la Conférence aura un thème principal, convenu par la Conférence, en général sur recommandation du Conseil	Conférence/ Conseil	2010	0	-	0
4.7 a)		b) La Conférence accordera une plus grande attention aux fonctions de gouvernance mondiale, agissant sur recommandation des Comités techniques et des Conférences régionales et, s’il y a lieu, du Conseil (les parties pertinentes des rapports des Comités techniques et Conférences régionales lui seront directement communiquées)	Conférence	2009	0	-	(voir g)
4.7 c) et 7.3		c) La Conférence se réunira en juin de la deuxième année de l’exercice biennal	Conférence	2011	0	-	0
4.7 c)		d) La Conférence décidera des priorités, de la stratégie et du budget, sur recommandation du Conseil (voir ci-après la procédure du programme et du budget)	Conférence	2009	0	-	0
4.15 c)		e) Le rapport de la Conférence se concentrera sur les décisions élaborées au sein de groupes appropriés de négociation et de rédaction, en particulier les résolutions (le compte rendu fera un exposé détaillé et sera publié dans toutes les langues)	Conférence	2009	0	-	(voir g)
4.7 a)		f) Le nombre de réunions plénières sera réduit et celui des événements parallèles, augmenté	Conférence	2009	0	-	0
4.15		g) Les pratiques seront modifiées, notamment pour les méthodes de travail et filières hiérarchiques, selon les modalités précisées ci-après pour chaque organe	Conférence	2008	0	-	0,2
4.15		h) Les Textes fondamentaux seront modifiés pour les fonctions, filières hiérarchiques, etc., comme cela est détaillé dans la Matrice d’actions	Conférence	2008- 2011	0	-	0

4) **Le Conseil de la FAO:** le rôle de gouvernance exécutive du Conseil sera renforcé. Il s’attachera à prendre des décisions claires. Il se réunira de manière plus souple à la demande des Membres et la durée des sessions sera adaptée à l’ordre du jour. Il jouera un rôle plus actif dans l’élaboration du programme et du budget en prenant l’avis du Comité du Programme et du Comité financier et élargira ses fonctions de surveillance et de contrôle, en particulier en ce qui concerne la mobilisation et l’utilisation des ressources extrabudgétaires et la mise en valeur et l’utilisation des ressources humaines.

5) **Les questions relatives au Conseil qui doivent être examinées plus avant sont les suivantes:**

- Composition du Conseil: Une augmentation assez faible du nombre de membres du Conseil afin d’assurer une représentation plus équilibrée des régions;
- Un Bureau et le Président indépendant: De nombreux Membres ont estimé qu’il serait souhaitable d’avoir un Bureau d’un Membre par région choisi parmi les Représentants de la FAO pour aider le Président à jouer son rôle de facilitateur, en faisant en sorte que le Conseil devienne plus efficace et plus sensible aux préoccupations de ses Membres. Les Membres ont eu des vues divergentes quant à la question de savoir s’il était préférable que le Bureau soit présidé par le Président indépendant ou à tour de rôle par les Représentants permanents.

6) Le **Président indépendant du Conseil** jouera un rôle accru de facilitation pour permettre au Conseil de mieux jouer son rôle de gouvernance et de surveillance, ce qui nécessitera sa présence prolongée à Rome. Le rôle du Président indépendant du Conseil sera précisé dans les Textes fondamentaux. (En attendant un examen ultérieur de la question de savoir s'il s'agira du Président indépendant ou du Bureau).

Le Conseil – Matrice d’actions

Recommandations de référence de l’EEI (voir l’annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/fin d’année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d’USD pour l’exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d’USD	Année(s)	
4.8	a)	<p>Le Conseil exercera les fonctions de gouvernance suivantes, qui seront précisées le cas échéant dans les Textes fondamentaux:</p> <p>i. assumer le rôle central d’élaboration et de conseil pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l’établissement du plan de travail et des indicateurs de performance du Conseil proprement dit et des autres organes directeurs; • le suivi et l’établissement de rapports sur leurs résultats par rapport à ces indicateurs; • la stratégie, les priorités et le budget de l’Organisation; • convenir du programme de travail global; • décider des changements organisationnels majeurs ne nécessitant pas de modifications des Textes fondamentaux par la Conférence; <p>ii. surveiller la mise en œuvre des décisions de gouvernance;</p> <p>iii. exercer une fonction de contrôle pour s’assurer que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l’action de l’Organisation s’inscrit dans le cadre juridique et financier qui est le sien; • il y a une vérification transparente, indépendante et professionnelle et un contrôle de l’éthique; • les résultats de l’Organisation par rapport aux produits et effets attendus de ses activités sont évalués de manière transparente et indépendante; • des mécanismes efficaces de budgétisation et de gestion fondés sur les résultats sont en place; • les politiques et systèmes de gestion des ressources humaines, les systèmes d’information et de communication, d’achats et de passation des marchés, etc., sont opérants et adaptés à leur objet; • les ressources extrabudgétaires concourent efficacement aux objectifs prioritaires de l’Organisation; et <p>iv. contrôlera les résultats obtenus par la direction sur la base d’objectifs précis.</p>	Conférence	Décision: 2008 Mise en œuvre: à partir de 2009	0	-	-
	b)	<p>Le Conseil soumettra à la Conférence une recommandation claire concernant la résolution portant sur le programme et le budget, précisant notamment le montant du budget.</p>	Conseil	2009	0	-	0
4.8	c)	<p>Le Conseil se réunira de manière plus souple à la demande des Membres et pendant des sessions dont la durée sera adaptée à l’ordre du jour (au maximum 7 sessions, soit au total 28 jours par exercice biennal);</p> <p>i. il y aura: une brève réunion suivant chaque session du Comité du Programme et du Comité financier (voir graphique 1 Planification et cycle d’examen du Programme et du budget.</p> <p>ii. Le Conseil se réunira pour préparer la Conférence au moins deux mois avant sa tenue, afin que ses recommandations puissent être prises en compte.</p>	Conseil	2010	0	-	2,1

Recommandations de référence de l'EEI (voir l'annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d'USD pour l'exercice biennal	
	N°	Action			Début/fin d'année	Coûts en millions d'USD		Année(s)
		d) Le rapport du Conseil consistera en résolutions, décisions et recommandations (le compte rendu fera un exposé détaillé et sera publié dans toutes les langues)	Conseil	2009	0	-	1,3	
4.8		e) Le Conseil ne sera plus saisi de problèmes de gouvernance mondiale, à moins que l'urgence ne l'impose (ces questions seront traitées par les Comités techniques et la Conférence)	Conférence	2009	0	-	0	
4.8		f) La composition du Conseil sera modifié comme suit: i. changement de la présentation à décider; ii. les membres seront élus pour deux ans, au lieu de trois aujourd'hui	Conférence	2009	0	-	?	
		g) Bureau: établir un Bureau – décision à prendre						
4.15		h) Le Président indépendant du Conseil: réviser les Textes fondamentaux comme suit: i. préciser le rôle renforcé de facilitation du Président indépendant du Conseil pour les travaux du Conseil; ii. préciser que le Président n'a pas de fonctions exécutives et qu'il n'y a donc pas de chevauchement entre son rôle et celui du Directeur général; iii. préciser les qualifications (compétences) souhaitables du Président indépendant; iv. préciser que le Président indépendant doit être présent à Rome pour toutes les sessions du Conseil, du Comité du Programme et du Comité financier, assiste aux conférences régionales, et qu'il est normalement censé consacrer au moins huit mois de l'année à cette activité, en étant présent principalement à Rome. doit être parachevé.	Conférence	2009	-	-	0	
4.15		i) Les changements de pratiques, notamment pour les méthodes de travail et filières hiérarchiques seront adoptés pour le Conseil (voir plus bas sur les autres organes)	Conférence/Conseil	2009-2011	0	-	0	
4.15		j) Modifiera les Textes fondamentaux sur les fonctions, filières hiérarchiques, etc.	Conférence	2008-2009	0	-	0	

7) Le **Comité du Programme** et le **Comité financier** renforceront leur fonction consultative auprès du Conseil et deviendront plus transparents. Ces deux Comités et le Conseil assumeront une responsabilité accrue pour l'établissement des ordres du jour. Ils se réuniront de manière plus souple à la demande du Conseil et des Membres lors de sessions de durée variable et davantage en sessions conjointes selon l'ordre du jour et conformément au cycle de planification et d'examen du Programme et du budget (voir graphique 1). Ils seront invités à formuler recommandations claires et accordant une plus grande attention aux politiques, stratégies et priorités, afin d'améliorer le contrôle et une orientation plus dynamique du Conseil.

Comité du Programme et Comité financier – Matrice d’actions

Recommandations de référence de l'EEI (voir l'annexe)	Actions		Respon-sable en dernier ressort	Lance-ment Début/ fin d'année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d'USD pour l'exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d'USD	Année(s)	
4.9 et 4.17		<p>a) Les fonctions et méthodes de travail seront mises immédiatement en pratique, ce qui sera suivi de modifications des Textes fondamentaux, notamment sur la clarification des fonctions.</p> <p>i. Les fonctions du Comité du Programme mettront l'accent sur l'établissement des priorités du programme, de la stratégie et du budget et comporteront aussi: l'examen des activités de terrain et travaux décentralisés, les priorités de l'Organisation en matière de réglementation et de cohérence des politiques mondiales, les partenariats et la coordination avec d'autres organisations en matière de travail technique;</p> <p>ii. Le Comité financier sera saisi des questions financières et de tous les aspects de l'administration, des services et de la gestion des ressources humaines et notamment les politiques et budgets pour ces domaines de travail;</p> <p>iii. Les Comités se réuniront de façon plus souple à la demande du Conseil et des Membres et pour des durées variables des sessions adaptées à l'ordre du jour et conformément au cycle de planification et d'examen du programme et du budget (voir graphique 1) – (le nombre maximal de sessions sera de 8, pour un maximum de 30 jours au total par comité);</p> <p>iv. Les deux comités tiendront davantage de réunions conjointes; le débat prendra la forme de sessions conjointes dès que leurs discussions se recouperont ou que leurs contributions sembleront fortement complémentaires;</p> <p>v. Ils seront tenus de formuler des recommandations claires et d'accorder davantage d'attention aux politiques, stratégies et priorités, afin de fournir un meilleur contrôle et une orientation plus dynamique au Conseil.</p>	Conférence	2008	0	-	-
4.15		b) Modifier les pratiques, y compris pour les méthodes de travail (voir ci-après)	Conférence/Conseil	2008	0	-	1,5
4.15		c) Modifier les Textes fondamentaux sur les fonctions des comités	Conseil	2009-2011	-	-	0

Recommandations de référence de l'EEI (voir l'annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/fin d'année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d'USD pour l'exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d'USD	Année(s)	
4.9 et 4.17		<p>Membres, présidents et observateurs du Comité du Programme et du Comité financier: - Des modifications seront apportées aux Textes fondamentaux. Les membres sont des pays, et non des personnes les pays sont censés proposer des représentants disposant des qualifications techniques nécessaires, et:</p> <p>a) les présidents seront élus par le Conseil sur la base de leurs planifications personnelles; ils n'occuperont pas de sièges de leurs groupes électoraux ni ne représenteront une région ou un pays;</p> <p>b) Le nombre de membres des Comités sera porté, <u>outre le Président</u>, à huit représentants de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Proche-Orient et à quatre représentants de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest pour chaque Comité (1+8+4) élus par le Conseil (les pays peuvent remplacer leurs représentants pendant leur mandat par un représentant possédant des qualifications adéquates); si un membre ne peut être présent à une réunion, il peut être remplacé par un autre membre de son groupe électoral, ce qui évite qu'un siège reste vide pendant une réunion;</p> <p>c) Huit suppléants seront également élus selon la même répartition que plus haut; si un membre ne peut être représenté à une réunion, il ou elle sera remplacé par un suppléant de son groupe électoral, ce qui évite qu'un siège reste vide pendant une réunion;</p> <p>d) les Comités, y compris les réunions conjointes, seront ouverts aux observateurs, sans droit de parole.</p>	Conseil	2011	0	-	-

Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) – Matrice d'actions

Recommandations de référence de l'EEI (voir l'annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/fin d'année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d'USD pour l'exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d'USD	Année(s)	
		Le CQCJ admettra des observateurs sans droit de parole à ses réunions	Conseil	2008	0	-	0

Conférences régionales

8) Les **Conférences régionales** auront un rôle de direction important à jour s'agissant: de la cohérence des politiques de développement dans leurs régions; des débats sur les priorités mondiales intéressant lesdites régions et de la fourniture d'intrants au Conseil et à la Conférence au sujet des priorités de la FAO. Ce rôle peut varier selon les régions. Elles deviendront partie intégrante de la structure de gouvernance, enrichissant par leur apport les travaux de la Conférence et du Conseil.

Conférences régionales – Matrice d’actions

Recommandations de référence de l’EEI (voir l’annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/ fin d’année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d’USD pour l’exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d’USD	Année(s)	
4.13		<p>Conférences régionales: Les filières hiérarchiques, fonctions et méthodes de travail seront modifiées immédiatement en pratique, ce qui sera suivi de modifications des Textes fondamentaux; cela concernera notamment le statut des Conférences régionales, qui seront apparentées aux comités de la Conférence de la FAO:</p> <p>a) Les Conférences régionales auront notamment pour fonctions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d’approfondir les questions relatives à la cohérence des politiques régionales; d’étudier les questions de politique mondiale, sous un angle régional, ainsi que celles liées à la réglementation – et d’en faire rapport à la Conférence de la FAO • de donner des avis sur le programme de la FAO dans la région et sur le programme général de la FAO dans la mesure où il y a des indicateurs sur la région, en présentant son rapport au Conseil • d’exercer une fonction de contrôle des programmes de la FAO de la région – et d’en faire rapport au Conseil. <p>b) Méthodes de travail – Les Conférences régionales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • seront convoquées en règle générale une fois seulement pendant chaque exercice, sur décision des membres de la FAO de la région qui seront pleinement consultés sur le programme, les modalités, les dates, la durée et les besoins de la Conférence • nommeront un rapporteur • le Président et le rapporteur resteront en fonctions entre les sessions et, si cela est plus approprié, le rapporteur soumettra le rapport de la Conférence régionale au Conseil et à la Conférence de la FAO • devront, dans la mesure du possible, être organisées en tandem avec des conférences d’autres organes intergouvernementaux régionaux s’occupant d’agriculture • les documents des Conférences régionales seront concis et ciblés et ne comporteront qu’un nombre limité de recommandations d’actions précises. 	Conférence	2008	0	-	-
		Modifier les pratiques, notamment pour les méthodes de travail et filières hiérarchiques tel que cela est précisé dans la Matrice d’actions	Conférence	2008	0	-	1,8
		Modifier les Textes fondamentaux pour les fonctions, filières hiérarchiques, etc.	Conférence	2009-2011	-	-	0
		Examen indépendant des résultats des Conférences régionales	Conseil	2016	0.3	2016	0

Comités techniques et réunions ministérielles

9) **Comités techniques:** Les Comités techniques occupent une place essentielle dans les travaux de la FAO. L'ensemble des membres de l'Organisation y sont représentés et ils assument des rôles distincts: premièrement, renforcer les échanges mondiaux d'informations, la cohérence des politiques et les instruments, dans leur domaine de compétence; deuxièmement, donner des orientations aux organes directeurs sur la stratégie et le programme de l'Organisation. Ils seront plus systématiquement utilisés pour les travaux sur les thèmes de portée mondiale. Les Comités techniques, du fait que l'ensemble des membres y sont représentés, traitent des questions de portée mondiale aussi bien que du programme de la FAO et feront rapport directement à la Conférence de la FAO pour les questions mondiales et au Conseil pour les priorités de programme et résultats de la FAO.

10) Les conférences des parties à des traités et conventions, les autres organes statutaires (par exemple ceux des pêches) et les organes tels que la Commission du Codex Alimentarius pourront à l'avenir communiquer directement avec les organes directeurs par l'intermédiaire du comité technique compétent des organes directeurs de la FAO.

11) **Des réunions ministérielles** pourront être convoquées par la Conférence ou le Conseil lorsque les questions élaborées sur le plan technique, habituellement au sein des Comités techniques, nécessiteront une approbation technique ou une plus grande visibilité et que la Conférence et les Comités techniques ne pourront y satisfaire. Leurs rapports seront en règle générale examinés directement par la Conférence de la FAO.

Comités techniques – Matrice d’actions

Recommandations de référence de l’EEI (voir l’annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/fin d’année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d’USD pour l’exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d’USD	Année(s)	
4.11		<p>Comités techniques: Les Comités feront rapport au Conseil sur les programmes de la FAO et leurs priorités et stratégies et directement à la Conférence de la FAO sur les politiques mondiales et la réglementation, et:</p> <p>a) Les présidents resteront en fonctions entre les sessions et feront rapport au Conseil et à la Conférence;</p> <p>b) Méthodes de travail–les Comités techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • feront preuve d’une plus grande souplesse dans la durée comme dans la fréquence de leurs sessions, qui traiteront des questions prioritaires émergentes et pourront être convoquées spécialement à cette fin (la durée totale et le nombre des sessions ne pouvant en règle générale pas excéder les chiffres actuels en moyenne et tous les Comités se réunissant au moins une fois par exercice); • le Président facilitera la tenue d’une consultation pleine et entière avec les Membres sur les programmes, les modalités et la durée des réunions. <p>c) Un usage accru sera fait des sessions parallèles et événements parallèles, en veillant à ce que les pays en développement et les petits pays soient bien représentés (les ONG et le secteur privé, ainsi que des représentants des pays en développement, participeront aux sessions informelles);</p> <p>d) L’ordre du jour de la session du Comité de l’agriculture traitera notamment de l’élevage, auquel un point sera consacré, et lui accordera le temps nécessaire;</p> <p>e) Le Comité des produits renforcera ses relations avec la CNUCED et l’OMC;</p> <p>f) Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale se réunira normalement une fois par exercice biennal. Il donnera une nouvelle impulsion à son rôle dans le suivi et la conduite des activités relatives à l’accomplissement de l’engagement du Sommet mondial de l’alimentation et dans l’examen de l’état de l’insécurité alimentaire dans le monde.</p>	Conférence	2008	0	-	-
		Modifier les pratiques, notamment pour les méthodes de travail et filières hiérarchiques.	Conférence	2008	0	-	1,0
		Modifier les Textes fondamentaux pour les fonctions, filières hiérarchiques, etc.	Conférence	2008-2011	-	-	0
Réunions ministérielles							
4.12		Modifier les Textes fondamentaux pour préciser que la Conférence ou le Conseil peuvent convoquer une réunion ministérielle lorsque les questions approfondies sur le plan technique nécessiteront une approbation politique ou une plus grande visibilité. Les rapports des réunions ministérielles seront examinés directement par la Conférence.	Conférence/ Conseil	2008-2011	-	-	0

Organes statutaires, conventions, traités, Codex, etc. – Matrice d’actions

Recommandations de référence de l’EEI (voir l’annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/fin d’année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d’USD pour l’exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d’USD	Année(s)	
4.11 g)		Les conférences des parties à des traités, conventions et accords, tels que le Codex et la CIPV (incorporés au titre des statuts de la FAO), pourront porter des questions à l’attention des organes directeurs par l’intermédiaire du Comité technique compétent (modification des textes fondamentaux).	Conférence/Conseil	2009	0	-	0
4.6		Engager une étude en vue de permettre à la FAO d’établir des organes bénéficiant d’une grande autonomie de gestion administrative et financière, tout en demeurant dans le cadre de la FAO.	Direction / Conseil	2009 - 10	0,3	2009 - 10	0

Action pour tous les Organes directeurs – Matrice

Recommandations de référence de l’EEI (voir l’annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/fin d’année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d’USD pour l’exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d’USD	Année(s)	
4.4 a)		Tous les organes directeurs, y compris le Conseil, prépareront et tiendront à jour un programme de travail à horizon mobile sur quatre ans, pour examen par le Conseil, qui examinera tous les deux ans les avancées par rapport au Programme de travail.	Conseil	2009-2010	0	-	0,2
Révision des Textes fondamentaux (coûts)							
		Coût de la révision des textes fondamentaux pour tous les organes directeurs; travaux devant être effectués par le Bureau juridique et le CQCJ pour les révisions des Textes fondamentaux.	Direction	2008-2011	0,2	2009-2011	0

Évaluation, vérification et apprentissage organisationnel

12) **Évaluation:** Les Membres et la Direction sont convenus avec l’EEI qu’une évaluation forte était indispensable tant pour les organes directeurs que pour la Direction, et que la conduite de l’évaluation devait répondre aux besoins de ces deux instances, tout en restant indépendante sur le plan opérationnel. Selon eux, l’évaluation à la FAO est déjà de qualité relativement élevée et offre une solide base de départ. Les fonctions d’apprentissage et de responsabilisation de l’évaluation sont essentielles pour les organes directeurs comme pour la Direction, ainsi que pour la confiance dans la fonction d’évaluation. La transparence est importante, tout comme la clarté des arrangements institutionnels. Les politiques, stratégies et arrangements institutionnels de l’Organisation en matière d’évaluation seront intégrés dans une «charte» à soumettre, pour approbation au Conseil.

13) **Vérification:** Les membres se sont félicités des mesures prises pour assurer efficacement les fonctions de vérification; ils ont noté avec satisfaction que la Direction était dans l’ensemble d’accord sur les recommandations de l’EEI. Ils ont noté la bonne qualité de la vérification à la FAO, ont invité à continuer à privilégier les contrôles a posteriori et à assurer la transparence, la cohérence au sein du système des Nations Unies et l’indépendance et l’autonomie de la vérification,

sur les plans tant des crédits budgétaires que des effectifs. Les organes directeurs examineront le plan de vérification interne et la Direction retirera le service de vérification de tout Comité de la FAO ayant un pouvoir de décision afin de limiter tout conflit d'intérêt potentiel. Le Comité de la vérification devrait faire rapport aux organes directeurs par l'intermédiaire du Comité financier et les organes directeurs peuvent le consulter s'il y a lieu.

Évaluation, vérification et apprentissage organisationnel - Matrice d'actions

Recommandations de référence de l'EEI (voir l'annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/fin d'année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d'USD pour l'exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d'USD	Année(s)	
Évaluation							
7.10 a)		Création d'un bureau distinct chargé de l'évaluation , intégré à la structure du Secrétariat de la FAO et faisant rapport au Directeur général ou au Directeur général adjoint et au Conseil par l'intermédiaire du Comité du Programme.	Direction/Conseil	Janv. 2009	0	-	0
7.11		Budget d'évaluation: Le budget alloué à l'évaluation sera porté à 0,8-1% du budget total du Programme ordinaire (sur deux exercices biennaux) et, une fois arrêté par les organes directeurs dans le cadre du processus d'approbation du PTB, sera pleinement protégé et alloué au Bureau chargé de l'évaluation. Il est demandé à <u>tous les donateurs</u> de respecter la décision du Conseil d'allouer à l'évaluation au moins 1% de tous les fonds extrabudgétaires.	Conférence	2009-2011	0	-	+4,5
7.10 d)		Effectifs d'évaluation: a) Recrutement du Directeur de l'évaluation au niveau D2. Un groupe composé de représentants du Directeur général et des organes directeurs ainsi que de spécialistes de l'Évaluation dans d'autres institutions des Nations Unies examinera le mandat et les qualifications exigées pour ce poste, puis participera à un groupe de pré-sélection et de sélection d'un candidat approprié. Le Directeur de l'évaluation aura un mandat de durée déterminée (quatre ans), pouvant être reconduit une seule fois, sans possibilité de nomination à un autre poste au sein de la FAO ou de contrat de consultant avant un délai d'un an; b) Toutes les nominations de fonctionnaires et de consultants chargés de l'évaluation suivront des procédures transparentes et professionnelles, le premier critère étant celui de la compétence technique, mais en tenant compte de l'équilibre régional et entre les sexes. Le Directeur de l'évaluation sera responsable au premier chef de la nomination du personnel chargé de l'évaluation et sera responsable du recrutement de consultants, conformément aux procédures de la FAO.	Direction Comité du Programme	Oct. 2008	0	-	0 La différence entre les niveaux D1 et D2 sera couverte par l'augmentation des crédits budgétaires précisée plus haut
7.10 b)		Contrôle de la qualité et renforcement permanent de la fonction d'évaluation: a) Renforcement de la procédure existante d'examen indépendant par les pairs des principaux rapports; b) Examen biennal, par un groupe restreint de pairs indépendants, de la conformité du travail avec les normes et pratiques optimales en matière d'évaluation; c) Examen de la fonction d'évaluation tous les six ans	Directeur de l'évaluation	2008 (1 ^{er} examen par les pairs: 2010)	0	-	0 Intégré à l'augmentation du budget d'évaluation précisée ci-dessus

Recommandations de référence de l'EEI (voir l'annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/fin d'année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d'USD pour l'exercice biennal
	N°	Action			Coûts en millions d'USD	Année(s)	
7.10 c)		<p>Approbation par le Conseil d'une politique globale en matière d'évaluation intégrée dans une « charte », incluant les éléments ci-dessus énoncés; en outre:</p> <p>a) un Directeur général adjoint continuera de présider le Comité d'évaluation interne en vue de fournir des avis au Directeur général et ce comité travaillera également en interaction avec le Comité du Programme;</p> <p>b) le plan d'évaluation à horizon mobile continuera d'être approuvé par les organes directeurs après consultation avec le Comité d'évaluation interne;</p> <p>c) les processus de suivi de l'évaluation seront pleinement institutionnalisés et comprendront un système de suivi indépendant et l'établissement de rapports à l'intention du Comité du Programme;</p> <p>d) tous les rapports d'évaluation, réponses de la direction et rapports de suivi continueront d'être des documents publics accessibles à tous les membres de la FAO; en outre, les efforts pour les porter à l'attention de tous les membres des organes directeurs concernés seront intensifiés, grâce à des groupes consultatifs et à des ateliers sur des évaluations individuelles;</p> <p>e) le bureau de l'évaluation jouera un rôle consultatif institutionnalisé auprès de la direction, pour tout ce qui concerne la gestion fondée sur les résultats ainsi que la programmation et la budgétisation, de manière à renforcer la boucle de rétroaction et d'apprentissage;</p> <p>f) l'évaluation sera dûment coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies, compte tenu du travail du Corps commun d'inspection, et le bureau d'évaluation de la FAO continuera à travailler en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (UNEG).</p>	Conseil	2009	0	-	0
7.10 c)		Les dispositions relatives à l'évaluation telles qu'approuvées dans la Charte seront reflétées dans les Textes fondamentaux.					
Vérification							
7.9 a)		Conformément à la politique en vigueur, le travail du Bureau de l'Inspecteur général sera étendu aux domaines à risque organisationnel élevé.	Direction	2009	0	-	0
7.9 b)		<p>Le Comité de vérification:</p> <p>a) sera entièrement composé de membres externes approuvés par le Conseil sur la recommandation du Comité financier;</p> <p>b) présentera un rapport annuel au Conseil par l'intermédiaire du Comité financier.</p>	Direction / Conseil	2008	0	-	0
7.9 f)		Le Commissaire aux comptes sera chargé de la vérification du Bureau rapproché du Directeur général (le vérificateur interne risquant d'être confronté à de graves conflits d'intérêts)	Conseil	2009	0	-	?

Nomination et mandat du Directeur général

14) Il est recommandé que l'avis de vacance du poste de Directeur général soit largement diffusé, accompagné d'une description des fonctions (comme aujourd'hui, seuls les pays membres pourront proposer des candidatures). Des améliorations seront apportées aux mesures existantes pour que, avant l'élection, les candidats soient tenus de faire une communication formelle devant le Conseil et la Conférence et de répondre à des questions. La durée du mandat sera portée à quatre ans, renouvelable une seule fois, soit huit ans maximum au total.

Nomination et mandat du Directeur général - Matrice d'actions

Recommandations de référence de l'EEI (voir l'annexe)	Actions		Responsable en dernier ressort	Lancement Début/ fin d'année	Investissement		Coûts récurrents ou économies en millions d'USD pour l'exercice biennal
	Non	Action			Coûts en millions d'USD	Année(s)	
4.20		<p>Introduire une procédure et modifier les Textes fondamentaux de façon à donner aux Membres de la FAO davantage d'occasions d'évaluer les candidats au poste de Directeur général avant l'élection, notamment:</p> <p>a) les candidats au poste de Directeur général feront une déclaration à la Conférence avant la tenue des élections. Les Membres auront l'occasion de poser des questions aux candidats;</p> <p>b) les candidats au poste de Directeur général feront une déclaration à une session du Conseil de la FAO et donneront des renseignements détaillés sur leurs qualifications, 60 jours au moins avant la Conférence durant laquelle l'élection aura lieu. À cette session, aussi bien les membres que les observateurs auprès du Conseil auront l'occasion de poser des questions aux candidats (les dépenses des candidats venus assister à la session seront prises en charge, le cas échéant - la réunion avec les candidats aura un but informatif uniquement et aucune recommandation ou conclusion ne sera formulée à l'issue du débat);</p> <p>c) la présentation par les gouvernements membres de candidats au poste de Directeur général devra avoir lieu 60 jours au moins avant la tenue de la session du Conseil susmentionnée;</p> <p>d) l'avis de vacance du poste de Directeur général sera largement diffusé, accompagné de la liste des qualifications souhaitables (telle qu'approuvée par la Conférence). Si la vacance résulte de l'expiration d'un mandat normal, la diffusion de l'avis de vacance aura lieu 12 mois au moins avant la date de clôture des présentations de candidatures.</p>	Conférence	2009	0	-	?
4.20		<p>Modifier les Textes fondamentaux pour ce qui est du mandat du Directeur général pour le porter à quatre ans avec possibilité de renouvellement une seule fois pour une nouvelle période de quatre ans.</p>	Conférence	2009	0	-	0